Lynchage collectif de Verzeille : les trois prévenus condamnés à des peines de prison avec sursis, le caractère raciste instrumentalisé par Médiapart n’a pas été retenu par le tribunal (MàJ)

14/11/2024 à 13h06



14/11/24

Le tribunal de Carcassonne a rendu son jugement du lynchage collectif de Verzeille, dans la matinée du mercredi 13 novembre. Les trois prévenus ont été condamnés à des peines de prison avec sursis. Le caractère raciste de l’agression n’a pas été retenu par le tribunal.

La dépêche

22/02/23

Le maire de Verzeille, près de Carcassonne, sort de son silence après le passage à tabac dont avait été victime un Guadeloupéen et un Mahorais dans le village en juillet dernier. Il dédouane sa commune et se désolidarise de l'un de ses adjoints mis en cause.

Alors que la fête du village battait son plein le 24 juillet 2022 à Verzeille, un passage à tabac raciste d'une extrême violence était filmé. Une vidéo dans laquelle on voit un Guadeloupéen et un Mahorais lynchés sous les yeux d'une quinzaine de personnes. On entend aussi clairement la foule crier : "*tuez-les, baisez-les !*". Des images prises par l'un des agresseurs et que le média en ligne d'investigation Mediapart s'est procuré.

Les auteurs de ces violences racistes soupçonnaient leurs victimes d'être à l'origine de prétendues piqûres sauvages sur des fêtards. Au moment où le journaliste David Perrotin commence son enquête, l'omerta règne sur la commune audoise.

> *La sœur de l'une des victimes nous a alerté, avec l'association La maison des potes. L'affaire avait été évoquée dans la presse locale, ça n'était pas passé inaperçu mais le village niait le caractère raciste de l'agression.*
>
> *David Perrotin, journaliste à Mediapart*

En décembre, il se rend sur place mais se heurte au silence de la population et du maire, qui réfutent tout caractère raciste des faits, alors que le 2e adjoint reconnaît les violences auprès de la gendarmerie. En tout, trois personnes sont mises en cause. Car les deux victimes ont porté plainte. Elles seront d'ailleurs parties civiles au procès qui se tiendra le 2 juin 2023 à Carcassonne pour "violences en réunion". Car le parquet estime ne pas disposer d'éléments suffisants pour caractériser le racisme des faits.

Un village montré du doigt

Pour les familles des victimes, “*on n’a pas cherché à prouver l’existence de ces éléments*“. Elles n’ont pas été reçues par le maire malgré leurs demandes répétées. En cette fin février, ce dernier sort enfin de son silence devant la caméra de nos reporters Eric Henry et Frédéric Guibal. Soucieux de défendre la réputation de sa commune, Christian Audier (DVG), explique :

> *Sur le conseil de mon avocat, on est restés de côté pendant l’enquête. On n’est pas mis en cause, mais si on intervient maintenant, c’est à cause de toutes ces accusations racistes.*
>
> *Christian Audier, maire (DVG) de Verzeille*

Victime de l’opprobre, la municipalité doit en effet aujourd’hui faire face à des menaces quotidiennes, selon son avocat Pascal Lorent.

> *La commune est totalement étrangère à ces actes qui sont répréhensibles, d’une violence extrême. Est-ce que la dimension raciste existe ou pas ? Ce sera au tribunal de le dire.*
>
> *Pascal Lorent, avocat de la commune de Verzeille*

Reste que le second adjoint, identifié comme étant l’un des agresseurs, fait toujours partie du conseil municipal. Le maire minimise : “*il se tient en retrait. Il sait qu’il a fait une bêtise en se bagarrant, mais moi je n’ai aucun pouvoir pour dégager un élu*“. Inquiète de possibles règlements de comptes, la mairie de Verzeille a d’ores et déjà décidé de ne pas organiser de fête de village cet été.

Procès très attendu

Du côté des associations anti-racistes et des familles des victimes, on attend maintenant avec impatience le procès. David Perrotin, lui, espère que la question du caractère raciste de l'agression sera soulevée, "*au vu des éléments du dossier*".

France 3

(Merci à BB)